

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022**

**DATE DE CONVOCATION**

10 NOVEMBRE 2022

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
CONVOCATION**

10 NOVEMBRE 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 21

VOTANTS : 24

**N° DE LA DÉLIBÉRATION**

2022-11-18- N°03

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

29 NOV. 2022

L’an deux mille vingt-deux, le 18 novembre 2022 à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

**Présents :**

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC

**Absents représentés :**

Mme DENECE	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
M. RINGEVAL	donne pouvoir à	M. PENDARIES
M. VIALANEIX	donne pouvoir à	Monsieur le Maire

**Absents non représentés :**

Madame Françoise BEAUGUET, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marelyne NGANTCHUE, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Pascal BEL ANGE

**Secrétaire de séance :** Madame Sylvie VIGNAS

**OBJET : ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS D’INVESTISSEMENT PAR LA  
COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD**

## **OBJET : ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD**

*Sur proposition de Monsieur VENTALON,*

VU la délibération n° DEL-2022/109 du 07/04/2022, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a reconduit pour la période 2021/2026 la solidarité financière bénéficiant aux communes membres en créant un nouveau dispositif unique applicable à l'ensemble de son territoire comprenant un fonds de concours d'investissement.

**CONSIDERANT** le dispositif de fonds de concours accordée, la commune a un droit de tirage de 929 161 € HT dont la moitié peut être sollicitée jusqu'en 2023.

**CONSIDERANT** que le fonds de concours est accordé si les conditions suivantes sont réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. La notion d'équipement ne fait l'objet d'aucune définition juridique précise. Le caractère matériel des éléments qu'elle vise tend à l'assimiler à la notion comptable d'immobilisation corporelle ;
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission « Finances » réunie le 04/11/2022,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix POUR et 2 abstentions (Mme DUCROQUET et M. DIAZ)*

**AUTORISE**, Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter partiellement auprès de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart le fonds de concours d'investissement, pour un montant de 464 579.59 €, pour les opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Coût ht	FDC GPS	% GPS	Part communale	% Part com.
Aménagement de la voirie	504 523,83	252 261,92	50,00%	252 261,92	50,00%
Travaux et renouvellement mobilier des structures diverses.	60 697,41	30 348,71	50,00%	30 348,71	50,00%
Aménagement de la Police municipale	47 523,35	23 761,68	50,00%	23 761,68	50,00%
Achats de véhicules	75 612,97	37 806,49	50,00%	37 806,49	50,00%
Aménagement des jardins partagés	53 592,60	26 796,30	50,00%	26 796,30	50,00%
Équipement de la réserve communale	18 580,66	9 290,33	50,00%	9 290,33	50,00%
Équipement du cimetière	14 667,00	7 333,50	50,00%	7 333,50	50,00%
Aménagement de la MAM	21 535,58	10 767,79	50,00%	10 767,79	50,00%
Équipements des services techniques et signalisation H et V	98 897,06	49 448,53	50,00%	49 448,53	50,00%
Renouvellement informatique	33 528,71	16 764,36	50,00%	16 764,36	50,00%
<b>Total</b>	<b>929 159,17</b>	<b>464 579,59</b>	<b>50,00%</b>	<b>464 579,59</b>	<b>50,00%</b>

**PRECISE** que les dépenses ci-dessus désignées feront l'objet d'un état détaillé des mandatements dûment visé par le comptable public.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an dits.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait  
de sa publication et sa transmission en Préfecture

A Saintry-sur-Seine le 18 novembre 2022

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

